

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise :		SARL 3 D MEDITERRANEE				Néant	☐ *		
		Exercice N							
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue	biens * services *	FD		FE		FF		
			FG	2 271 663	FH		FI	2 271 663	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	2 271 663	FK		FL	2 271 663		
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	6 241		
	Autres produits (1) (11)					FQ	3 917		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	2 281 821	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS		
	Variation de stock (marchandises)*						FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	299 046	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	(34 583)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	493 341	
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	19 865	
	Salaires et traitements *						FY	652 617	
	Charges sociales (10)						FZ	280 401	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements * - dotations aux provisions				GA	26 119	
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *						GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
	Autres charges (12)						GE	803	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 737 610	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	544 211		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
	Total des produits financiers (V)						GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	2 040	
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	2 040	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(2 040)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	542 171		

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL 3 D MEDITERRANEE		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	14 554	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	14 554	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	52 785	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	52 785	
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)				HI	(38 231)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	149 276	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	2 296 375	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	1 941 711	
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)				HN	354 664	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	– Crédit-bail mobilier *		HP	30 159
			– Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	6 111
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	91 764
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9		
		Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N	
	REGUL CLIENTS			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
			24 478			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs		
REGUL DIVERSES			28 307	14 554		

SARL 3 D MEDITERRANEE

S.A.R.L. au capital de 8 545,60 Euros

Siège social : ZAC SAINT ANTOINE

301 RUE DE LA GARIGUETTE

34130 SAINT-AUNES

R.C.S : 431996941

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE **ORDINAIRE ANNUELLE DU 31/12/2023**

Le 31/12/2023,
à 9h00,

Monsieur ERIC TRAZIT, détenant 0 parts sociales,
Monsieur GILLES BORDES, détenant 0 parts sociales,
Société GROUPE 3D MEDITERRANEE, représentée par BORDES GILLES, détenant 112 parts sociales,

associés de la société **SARL 3 D MEDITERRANEE**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur GILLES BORDES, préside la séance en qualité d'Gérant associé

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/2023 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/2023,
- Quitus à la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30/06/2023, et affectation des résultats,
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,



- Questions diverses (art. R223-20, al. 2).

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/2023 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/2023 lesquels font apparaître **un bénéfice de 354 664,44 Euros**.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **30/06/2023** faisant ressortir **un bénéfice de 354 664,44 Euros**. A ce résultat s'ajoute les autres réserves à hauteur de **168 976,47 Euros**. Le résultat à affecter ressort ainsi à **523 640,91 Euros**.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **523 640,91 Euros**, de la façon suivante :

- Aux autres réserves, pour un montant de **523 640,91 Euros**

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes correspondants au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes (art. 243 Bis du code général des impôts) :

<i>Dates de clôture</i>	<i>Revenus éligibles à l'abattement de 40%</i>		<i>Revenus non éligibles à l'abattement</i>
	<i>Dividendes</i>	<i>Autres revenus distribués</i>	
30/06/2022			300000€
30/06/2021			300000€
30/06/2020			200000€

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Résolution n° 4

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

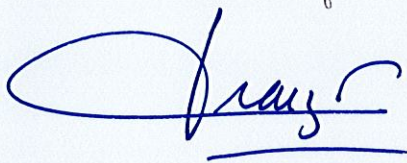
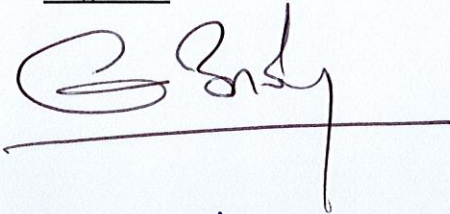
G 3
Er

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

La gérance



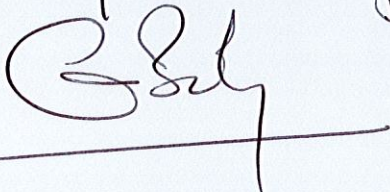
SARL 3 D MEDITERRANEE

ZAC SAINT ANTOINE
301 RUE DE LA GARIGUETTE

34130 SAINT-AUNES

LIASSE FISCALE 30/06/2023 IS / RN

Période du 01/07/2022 au 30/06/2023

Certifié conforme la période


Désignation de l'entreprise :		SARL 3 D MEDITERRANEE										1 2							
Adresse de l'entreprise		ZAC SAINT ANTOINE 301 RUE DE LA GARIGUETTE 34130 SAINT-AYMES										Date de l'exercice précédent *		1 2					
Numéro SIRET *		4 3 1 9 9 6 9 4 1 0 0 0 5 7										Néant ☐ *							
												Exercice N clos le,		3 0 0 6 2 0 2 3					
												Brut		Amortissements, provisions		Net			
												1		2		3			
Capital souscrit non appelé		(I) AA																	
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC														
		Frais de développement *	CX		CQ														
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	15 699	AG	5 233									10 466				
		Fonds commercial (1)	AH	179 063	AI	88 000									91 063				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK														
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM														
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO														
		Constructions	AP		AQ														
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	9 249	AS	9 249													
		Autres immobilisations corporelles	AT	159 161	AU	132 408									26 753				
		Immobilisations en cours	AV		AW														
		Avances et acomptes	AX		AY														
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT														
		Autres participations	CU	5 220	CV										5 220				
		Créances rattachées à des participations	BB		BC														
		Autres titres immobilisés	BD		BE														
Prêts		BF	7 400	BG										7 400					
Autres immobilisations financières *		BH	8 170	BI										8 170					
TOTAL (II)		BJ	383 962	BK	234 890									149 072					
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	49 208	BM									49 208					
		En cours de production de biens	BN		BO														
		En cours de production de services	BP		BQ														
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS														
		Marchandises	BT		BU														
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW														
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	633 866	BY	3 853									630 013				
		Autres créances (3)	BZ	7 572	CA										7 572				
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC														
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE														
		Disponibilités	CF	271 701	CG										271 701				
		Charges constatées d'avance (3) *	CH	19 203	CI										19 203				
TOTAL (III)		CJ	981 549	CK	3 853									977 696					
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW																	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM																	
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN																	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 365 512	1A	238 743										1 126 768				
Renvois : (1) Dont droit au bail :												(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP		(3) Part à plus d'un an :		CR	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :										Stocks :				Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2023

Désignation de l'entreprise		SARL 3 D MEDITERRANEE		Néant ☐ *			
				Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 8 546...)			DA	8 546		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB	143 084		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC			
	Réserve légale (3)			DD	855		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)			DG	168 976		
	Report à nouveau			DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	354 664		
	Subventions d'investissement			DJ			
	Provisions réglementées *			DK			
	TOTAL (I)			DL	676 126		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM			
	Avances conditionnées			DN			
	TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP			
	Provisions pour charges			DQ			
	TOTAL (III)			DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS			
	Autres emprunts obligataires			DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	101 823		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	7 218		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	89 656		
	Dettes fiscales et sociales			DY	240 391		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ			
	Autres dettes			EA	11 555		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB			
TOTAL (IV)			EC	450 643			
Ecart de conversion passif *			ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 126 768			
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)			1C	
			Écart de réévaluation libre			1D	
			Réserve de réévaluation (1976)			1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			1F		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			1G	437 736	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			1H			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.